

La Direction s'est engagée à étudier la mise en stage de tous les agents directement « recrutables » avant décembre 2011.

Une trentaine de personnes serait concernée. Ceci compte tenu de la fin de la possibilité de rachat des périodes de contractuel (pour le rachat des périodes de contractuel) pour le calcul de la retraite à compter du 1er janvier 2013.

Un CTP extraordinaire traitera en septembre de l'emploi précaire au CCAS. Nous y défendons la création d'un pool de remplaçants titulaires dont notre syndicat revendique la création depuis des années.

Le CCAS est en attente de clarification des critères d'accès au COSAT de la part de la Mairie. La question devrait être réglée dans les semaines à venir. On peut espérer une plus large ouverture pour les contractuels du CCAS (actuellement : 1 an d'ancienneté), 6 ou 7 mois pourraient être suffisants.

CTMR : une réunion de travail a été proposée aux 3 syndicats sur le thème de **l'intégration du CTMR au CCAS.**

La direction a précisé que cette décision faisait suite à une recommandation de la part de la Chambre Régionale des Comptes.

Depuis cette annonce, cette réunion s'est tenue le 26 avril 2011. La volonté de la Direction est de préserver les droits des agents sans dégradation des conditions de travail. Le service d'analyse et étude de gestion de la Mairie saisi pour l'étude de ce dossier a fait état de son analyse. De nombreuses questions de SUD sont en attente de réponse. Une prochaine réunion est prévue le 21 juin.

Le livret d'accueil a été validé.

Ce document informera l'ensemble des agents du CCAS sur leurs droits et devoirs. Il a été rédigé avec des représentants de la DRH, des directeurs d'établissements et des représentants des 3 syndicats. Il sera consultable en ligne et réactualisé régulièrement; Une fois l'an le CTP validera les modifications.

Un 1er exemplaire sera fourni à tous les agents du CCAS. Ce livret sera remis à tout nouvel agent.

Les organigrammes des Maisons de retraite et des crèches ont été présentés. Notre syndicat n'a pas validé ces documents, il s'est abstenu au moment du vote, il a regretté l'absence des informations concernant les travailleurs de nuit, le grade, la quotité de temps de travail, le statut (contractuel, titulaire) de l'agent inscrit sur l'organigramme. La Direction a avancé que ces points apparaîtraient sur les fiches de postes et autres documents... Nous avons fait préciser l'absence de lien hiérarchique entre les infirmières et les aides soignantes comme entre les éducateur de jeunes enfants et les auxiliaire de puériculture notamment en ce qui concerne l'acte de notation et évaluation. La Direction a convenu que ce lien relevait d'une autorité pédagogique, la notation continue à incomber à la Direction d'établissement.

SUD a alerté sur les difficultés rencontrées dans toutes les crèches en matière d'effectif. Cette question ne peut se résumer à des situations ponctuelles.

EHPAD Repos : Un CTP extraordinaire est prévu le 16 juin 2011 pour faire le bilan de la nouvelle organisation du travail.

Réaménagement du bureau central : Nous avons porté cette question pour souligner l'urgence de réaménagement à tous les étages, nous avons rappelé la promiscuité de plusieurs lieux de travail, l'absence de bureaux d'accueil public, qui rendent les conditions de travail très difficiles. La Direction a mis en avant l'organisation des travaux pour tout le CCAS avec les contraintes de redistribution des locaux (départ des ateliers une fois la blanchisserie terminée...) et contraintes budgétaires. La Direction a repris les aménagements à court terme déjà effectués au Rez-de-chaussée, l'aménagement de l'appartement de l'ancien Directeur pour installer les bureaux des derniers postes créés (coordinatrice crèches, attaché DRH, assistant social du personnel). Nous avons souligné le potentiel encore non utilisé de cet appartement.

Le service informatique du CCAS est en évolution dans une logique de convergence avec le Grand Toulouse. Le réseau est administré par la Direction des Services Informatiques de la ville. Un comité de pilotage ville-CU organise cette mutation. Un suivi technique auquel participe les 3 agents du Service informatique du CCAS est fait hebdomadairement. Les métiers des 3 agents seront appelés à évoluer. Ils seront impliqués dans l'écriture de leur fiche de poste. Il n'est pas envisagé actuellement qu'un Directeur de service soit recruté.